

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 MAI 2016

Présents : P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch - P. Blayau – E. Castells-Mourier - P. Cauvin - E. Chauvet - P. Denis - A. Faure-Bismuth - N. Franck – A. Gibeault – C. Lechartier-Atlas - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - F. Seulin

Excusés (représentés) : M-C. Camus-Delage - E. Dahan-Soussy - V. Kapsambelis - I. Martin-Kamieniak - H. Suarez-Labat

Excusé : D. Cupa

Invités présents : E. Birot - F. Coblenz – B. Colin (représente D. Kaswin-Bonnefond) - C. de Kerchove (représente M. Vautherin-Estrade) – A. Gibeault - M. Vincent

Invités excusés : B. Chervet – E. Chervet - L. Danon-Boileau - V. Kapsambelis - C. Saint-Paul Laffont – J. Schaeffer - A. Sitbon

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Demandes d'agrément

Onze demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de leurs droits, sont soumises au CA : Béatrice Bergoend, Audrey Burtey, Thomas Cascales, Réne Eiber, Marie-Laure Leandri, Ghislaine Likforman, Stéphanie Marchand-Musselin, Mariana Neustein, Fabrice Noachovitch, Sylvie Sabatier, Nathalie Thessier.

En l'absence de réserve circonstanciée par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les demandes sont agréées.

3/ SPP-ASM13 : Avenant à la convention des locaux par le CCTP. Vote

Denys Ribas explique qu'il s'agit d'abord d'une rectification matérielle concernant le montant de l'indemnité de mise à disposition des locaux, dans laquelle figurait à tort la provision pour charges de consommation d'eau appelée rue Saint Jacques avec le loyer (suite à une erreur dans le document comptable établi par le responsable comptable et financier de la SPP). Il s'agit ensuite de rectifier la surface mise à la disposition du CCTP de l'ASM13 de la salle dite « réunion/psychodrame » 25m² et non 75m², du fait de l'appellation ainsi de la salle de conférence actuelle sur les plans initiaux de l'architecte. Dans la convention initiale, la salle de psychodrame et la salle « Marie Bonaparte » étaient partagées à 50% chacune entre CCTP et SPP. Il est apparu préférable que la salle « Marie Bonaparte » soit attribuée à 100% à la SPP (30m²) et que la salle « réunion/psychodrame » soit attribuée à 100% au CCTP (25m²). Cela n'exclut en rien que SPP et CCTP/ASM13 puissent se prêter leurs salles en fonction des besoins, comme c'était le cas rue Saint-Jacques, mais cela modifie la surface dévolue au CCTP (qui passe de 0,33 à 0,31 de la surface totale).

Le conseil d'administration mandate le président pour signer cet avenant purement « technique » à la convention des locaux.

4/ Transfert du siège social de la SPP au 21 rue Daviel – 75013 Paris. Vote.

Conformément à la recommandation du ministère de l'intérieur, il est souhaitable qu'une délibération du conseil d'administration décide du changement de siège social de l'association.

L'extrait du procès-verbal de cette résolution sera approuvé par un vote électronique du conseil d'administration, avant sa prochaine réunion, afin de ne pas retarder les formalités administratives exigées par ce transfert.

L'assemblée générale du 15 juin 2014, convoquée à titre extraordinaire, avait voté l'achat des locaux selon les conditions présentées, en vue du transfert du siège social de la SPP rendu nécessaire par l'obligation de quitter la rue Saint-Jacques.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2016 a voté les nouveaux statuts indiquant le transfert dans les nouveaux locaux de l'ensemble de l'activité de la Société, donc de son siège social.

Une rédaction est établie en cours de CA pour la mise en œuvre de cette décision :

« Selon la résolution votée lors de l'assemblée générale du 15 juin 2014 convoquée à titre extraordinaire et le vote des statuts à l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2016, la Société Psychanalytique de Paris transfère son siège au 21 rue Daviel – 75013 Paris. Le conseil d'administration prend acte de l'installation de la Société Psychanalytique de Paris dans son nouveau siège au dix-huit avril deux mille seize. »

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Par vote électronique, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le point 4 du présent procès-verbal.

5/ Point sur le déménagement et l'installation

- Congé a été donné au cabinet Henrat & Garin pour les deux boxes de la rue Saint-Jacques. Contrairement à ce qui nous avait été dit par notre comptable, les baux étant différents -bien que le propriétaire soit le même - ce congé était nécessaire.

- Les locaux ont été rendus vides et propres, ce qui a été reconnu par le cabinet de gérance. La sortie de la rue Saint-Jacques s'est donc déroulée correctement et sans contentieux. La garantie couvrant largement le dernier terme, il n'a pas été fait de nouveau règlement de loyer pour le dernier trimestre dû.

- Le président souhaite que le CA s'exprime sur les travaux de la rue Daviel, en particulier sur les plans conçus par le comité de suivi des travaux mis en place par le président Bernard Chervet et le précédent bureau. Denys Ribas rappelle la validité de ces choix architecturaux retenus et la qualité du résultat, malgré les surcoûts, rendus nécessaires par la complète réalisation de l'ensemble des travaux. Les administrateurs ont pu visiter l'ensemble des locaux avant le début de la présente réunion. Le CA émet une opinion très favorable et vote des félicitations au comité de suivi des travaux, mis en place par Bernard Chervet, et au précédent bureau pour la qualité de la conception et le suivi du chantier. La passation du suivi du chantier avec le nouveau bureau s'est parfaitement déroulée.

Cette résolution de félicitations à Bernard Chervet, à son bureau et au comité de suivi des travaux est adoptée par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

- On souligne le très gros travail accompli par le personnel de la SPP, avant, pendant et après le déménagement (tri, manutention, déballage, rangements et installation). Leur engagement et leur dévouement doit être salué par le conseil d'administration.

- Un certain nombre de finitions ne sont pas terminées et certains équipements prévus ne sont pas encore installés. Là aussi, les personnels de la SPP et du CCTP font preuve d'un engagement remarquable.

- Le CA est consulté pour valider le nom donné à la salle de réunion où a été réinstallée la bibliothèque de Marie Bonaparte : à la suite du comité de suivi des travaux, le bureau propose la dénomination « salle Marie Bonaparte » pour cette salle de réunion de la SPP. Le rôle

historique de Marie Bonaparte pour la sauvegarde des archives freudiennes et en particulier l'importance de son legs dans la constitution du fond de la Bibliothèque S. Freud, justifie pleinement cette dénomination.

Ce choix est approuvé par le CA par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

Il est prévu, par ailleurs, que le nom des grands donateurs de la bibliothèque figure sur une plaque qui sera apposée ultérieurement.

- Choix du CA pour l'affichage extérieur de l'activité, sur la façade de l'immeuble de la rue Daviel. Denys Ribas présente par des montages photographiques quelques exemples de bandeaux de façade ou de plaques qui pourraient figurer d'un côté ou de l'autre de la porte d'entrée. Le choix de la typographie est aussi évoqué. La composition de ces plaques fait l'objet d'une discussion quant à ce qui doit figurer sur le bandeau de la façade et sur le(s) plaque(s) latérale(s). Le principe d'un bandeau avec l'appellation « Société Psychanalytique de Paris » recueille l'approbation du CA. Sur les plaques latérales figureraient : SPP, IPP, BSF, RFP, d'un côté, et CCTP - Jean Favreau, de l'autre (avec peut-être le sigle de l'ASM13).

Le CA donne son accord pour l'ensemble de cette proposition. Les petites majuscules ont la préférence des administrateurs.

- Par ailleurs, une grande sérigraphie « Bibliothèque Sigmund Freud » figurera dans l'escalier descendant vers le sous-sol.
- Les travaux ont mis en évidence des infiltrations par le toit. L'architecte a affirmé que ces infiltrations n'existaient pas au départ et qu'elles étaient probablement dues aux conséquences de certaines phases lourdes des travaux sur un bâtiment ancien. Toujours est-il qu'il faut y remédier et le comité des travaux a donc décidé de faire refaire l'étanchéité. Le coût de ces travaux supplémentaires est de 36.000 euros.

Le CA est informé de la nécessité de ces travaux et il approuve par un vote à l'unanimité des présents et représentés l'engagement de cette dépense supplémentaire.

6/ Politique de financement. Appel aux dons et emprunt.

Les travaux et équipements supplémentaires, qui ont dû être budgétés, ont engendrés des surcoûts. En raison de ces nouvelles nécessités de financement et de l'insuffisance relative des dons – et de l'absence de réponses aux demandes de subventions - le bureau a été conduit à demander à l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2016 l'autorisation de contracter un nouvel emprunt de 300.000 euros.

Des contacts ont été pris avec des banques et la possibilité d'une renégociation de notre emprunt principal est également explorée.

Denys Ribas rappelle que si tous les membres avaient accepté le don initial de 850 euros et le deuxième don de 450 euros, il ne serait pas nécessaire de contracter un emprunt. Le choix initial de solliciter des dons, avec les avantages qu'il comporte, nous conduit à rester dans cette logique et à exclure une cotisation exceptionnelle obligatoire. Il faut savoir que parmi les non donateurs, il y a des membres qui ont par ailleurs des retards de cotisation. Une mobilisation des membres qui n'auraient pas redonné est donc souhaitable pour diminuer l'importance du nouvel emprunt. Le bureau se chargera de réécrire à ceux qui n'ont pas donné, de façon personnalisée.

7/ Dons d'œuvres d'art

Un débat a lieu sur les propositions de don qui ont été faites à la SPP. C'est un débat sur le principe de ces dons, aucun nom n'est évoqué. Le conseil d'administration ne retient pas le principe de ces dons, mais laisse la porte ouverte à des prêts éventuels dont l'intérêt devrait être évalué sous le contrôle du bureau.

8/ Informations

- Le CA est informé de la démission de Vincent Garcia, membre adhérent de la SPP.
- Lors de la dernière conférence de la FEP, en mars 2016, à Berlin, malgré les règles statutaires en vigueur (les trois langues administratives officielles), la quasi-totalité des activités (conférences, symposium et ateliers) s'est déroulée en langue anglaise. La faible représentation de la SPP et la désaffection de nos AeF a été constatée. L'accueil assez ambivalent fait à la psychanalyse française lors de cette conférence de la FEP a été remarqué. Ces constatations doivent faire l'objet de nos réflexions, même si certains collègues soulignent quelques progrès dans l'accueil fait aux intervenants français.
- Information concernant les « psychanalystes honoraires » : à l'API, il faut être membre pour voter et donc être membre d'une société composante (donc de la SPP pour nos membres) car il n'est pas possible (règlement de l'API) d'être membre direct si on appartient à un pays où existe une société composante. Par ailleurs, à la SPP, un membre qui paye sa cotisation doit pouvoir voter, ce qui n'est pas le cas des honoraires, qui ne peuvent donc être membre de la SPP (arbitrage du Conseil d'État concernant les associations RUP). Il ne s'agit donc nullement d'une mesure vexatoire de la SPP : il n'y a donc pas d'autre moyens que de rester membre de la SPP pour rester membre de l'API. Il semble cependant que peu de psychanalystes honoraires de la SPP soient réellement intéressés par le vote à l'API.
- Personnel (1) : rappel de la rupture conventionnelle signée avec Pascal Barbier, notre comptable, après de multiples erreurs et manquements. Certains de ces manquements (erreurs et retards de règlement) ont pesé sur le bon déroulement du chantier. D'autres anomalies ont été constatées. Le choix de la rupture conventionnelle, conseillée par notre avocat, est apparue être la solution la plus sage.
- Personnel (2) : Roukia Darouiche, recrutée en CDD pour le poste de l'accueil, en remplacement de Yasmina Belhacen, nous donnant toute satisfaction est passée en CDI depuis le 22 avril 2016.
- Personnel (3) : comme prévu, Philippe Bonilo remplace Cécile Notté qui était en arrêt de maladie, puis est maintenant en congé de maternité.
- Personnel (4) : l'intérim du poste de Pascal Barbier est assuré par Emmanuel Nostry qui avait déjà assuré cette fonction en octobre 2015, lors du précédent arrêt de maladie de M. Barbier. Il nous a fait savoir qu'il ne serait pas candidat pour le poste au-delà de l'intérim qui finit au 31 mai 2016.
- Personnel (5) : le recrutement du successeur de M. Barbier se fera sur le profil « comptable unique » et non plus sur le profil d'un responsable administratif et financier (RAF).
- Personnel (6) : le bureau a décidé de verser des primes au personnel en raison de l'implication dans le déménagement : 300 euros pour ceux qui ont assuré pleinement la charge de leur fonction lors du déménagement et 500 euros pour ceux qui ont pris des responsabilités au-delà de leur fonction.

9/ Questions diverses

- Vote par le CA d'une déclaration de remerciements à Pierre Le Merer pour la qualité de son travail d'architecte : il a su prendre la mesure de nos besoins très spécifiques, a proposé des solutions architecturales innovantes, créatives et esthétiques. On souligne la qualité de la collaboration étroite avec le comité de suivi des travaux et les deux bureaux successifs.
- Information par Françoise Moggio sur les attaques actuelles du comité national Autisme contre les établissements de santé et la place qu'ils font à la Psychanalyse. Des propos qui peuvent être considérés comme diffamatoires et qui donnent lieu à une véritable « chasse aux sorcières ». Ces attaques mettent gravement en danger les structures psychiatriques qui dispensent les soins aux personnes autistes, enfants et adultes et font peser des lourdes menaces sur l'avenir de leur prise en charge.

La réunion du conseil d'administration est levée à 23h35.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 5 juillet 2016.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale